

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

*L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Représentés:**

Abstentions : 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Schéma de développement agricole du Grand Site**

L'élaboration d'un schéma de développement agricole a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », validé en Comité de pilotage de l'OGS le 18 décembre 2018 puis en Comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) le 2 avril 2019.

Cette étude stratégique vise à se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour accompagner le développement d'une agriculture durable sur le territoire du Grand Site, afin de :

- préserver la mosaïque paysagère caractéristique des paysages du Grand Site,
- préserver la vocation agricole du parcellaire sur les zones à fort enjeu paysager et naturaliste,
- lutter contre la déprise, la fermeture et la banalisation des milieux,
- consolider l'identité viticole et développer l'activité pastorale,
- dynamiser et diversifier l'agriculture (viticulture, élevage, oléiculture, PPAM...),
- accompagner des jeunes agriculteurs dans leur projet de développement.

Dans le cadre de l'élaboration de cette étude, il s'agit notamment de :

- réaliser un diagnostic : zonages techniques et réglementaires, inventaire détaillé des parcelles exploitées, des parcelles en friche et en garrigue à potentiel agricole, des infrastructures (bâtiments de stockage...), de l'irrigation, du petit patrimoine, de la propriété foncière, des types de sols, identification des potentialités agricoles et pastorales, réflexion sur les possibilités de mise en valeur agricole et pastorale (poste de berger mutualisé...), identification des secteurs stratégiques à fort enjeu paysager et naturaliste, et des secteurs à développer, recensement des projets agricoles des collectivités, de la place de l'agriculture dans les documents d'urbanismes, sensibilisation auprès des propriétaires, contacts avec les caves coopératives et particulières, recherche des porteurs de projets, synthèse spatiale et qualitative des attentes et des besoins,
- élaborer un programme d'animation et d'aménagement foncier, agricole, pastoral, forestier, paysager et environnemental (fiches actions chiffrées).

Cette étude se déroulera sur une durée d'environ 24 mois et associera tous les acteurs locaux, partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage et de groupes techniques thématiques.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays HLV et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un bureau d'études, s'élève à 87 000,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- État (DREAL) :	30 000,00 €
- Conseil départemental de l'Hérault :	39 600,00 €

pour un autofinancement de 17 400,00 €.

Après avis favorable du comité des élus du Grand Site, et des principaux acteurs locaux concernés réunis lors d'une première réunion d'échanges sur ce sujet le 26 juin dernier,

Le Président propose à l'assemblée :

- de prendre acte des éléments exposés ci-dessus,
- de lancer l'élaboration d'un Schéma de développement agricole du Grand Site dès à présent,
- que le Pays HLV se porte maître d'ouvrage de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- prend acte des éléments exposés ci-dessus,
- lance l'élaboration d'un Schéma de développement agricole du Grand Site dès à présent,
- autorise le Pays HLV à se porter maître d'ouvrage de cette opération,
- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

